

Dans le domaine médical, on parle de stase veineuse pour désigner par exemple la stagnation de sang dans les jambes. Comment expliquer qu'il n'existe pas de verbe renvoyant à cette action (comme un verbe « staser » par exemple) ? Est-ce au nom de l'économie de la langue ? Vous remerciant par avance

Réponse apportée le **06/20/2012** par CAEN bibliothèque – Normandie, fonds local

A la différence de la stagnation, directement copiée sur le latin « stagnatio », dont la source verbale « stagnare » a donné dans notre langue stagner, la stase est un mot savant d'origine grecque (« stasis »), tardivement importé en français (pas avant le XVIIIe siècle, semble-t-il), dans l'intention de décrire avec toute la précision scientifique requise un phénomène pathologique.

Il s'agit d'un mot formé sur le participe présent du verbe grec « histêmi », qui est au féminin « stasa », proche du radical pur de ce verbe (qui n'est pas sans rapport avec le « stare » latin) : il n'y avait donc pas en grec de forme verbale disponible pour être assimilée à l'infinitif comme l'était en latin « stagnare », et l'effort de particularisme

du vocabulaire technique médical s'est arrêté au substantif. En tout état de cause, il est inconcevable de produire en français un verbe « *staser » à partir d'un participe grec irrégulier.

Bien cordialement,

Eurêkoi – Bibliothèque municipale de Caen